

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 4 OCTOBRE 2021, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

EST ABSENTE : Madame la conseillère Annie Vaillancourt.

---

## OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

2021-196

---

## REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 20 septembre 2021, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation d'une partie des comptes du mois de septembre 2021
8. Dépôt des états comparatifs
9. Vente pour taxes
10. Plan de développement de la Chute à l'Ours - Dépôt au programme d'aide à la relance de l'industrie touristique
11. Adoption du règlement 572-2021 modifiant le règlement de zonage 424-2011
12. Adoption du règlement 576-2021 modifiant le règlement de lotissement 425-2011
13. Adoption du règlement 578-2021 relatif aux usages conditionnels
14. Mandat de conception de projets d'infrastructures pour le parc industriel
15. Services professionnels - Prêt à camper à la Chute à l'Ours
16. Correspondance
17. Rapport des élus
18. Questions du public
19. Varia
  - a) Autorisation de facture de 25 000 \$ et plus
20. Prochaine assemblée publique le 15 novembre 2021
21. Levée de l'assemblée

---

## DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-197

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE  
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE  
2021, AVEC DISPENSE DE LECTURE :

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 20 septembre 2021, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 20 septembre 2021, tel que déposé à la présente séance.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun

---

2021-198

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Groupe Espoir Dolbeau-Mistassini	
Aide financière	100 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: aucune

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-199

APPROBATION D'UNE PARTIE DES COMPTES  
DU MOIS DE SEPTEMBRE 2021 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé une partie des comptes du mois de septembre 2021 et que tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter cette partie des comptes du mois de septembre 2021 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés de cette partie du mois de septembre 2021, pour un montant de 870 467.28 \$ le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DU CERTIFICAT DU DIRECTEUR FINANCIER 09.1-2021

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Je soussigné, Robin Tremblay, directeur des finances de la Ville de Normandin, certifie que la Ville disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-200

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS :

La directrice générale et greffière dépose les états financiers comparatifs de la Ville de Normandin, préparés par le directeur des finances monsieur Robin Tremblay.

---

2021-201

VENTE POUR TAXES :

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipale et scolaire à l'enchère publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que les immeubles devront être vendus à l'enchère publique figurant à l'annexe de la présente résolution.
- b) Que la directrice générale et greffière de la Ville de Normandin procédera à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes selon l'article 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le 6 décembre 2021 à 10 h, à la salle du conseil municipal située au 1048, rue St-Cyrille à Normandin.
- c) Que monsieur Robin Tremblay, directeur des finances, soit mandataire en vue d'acquiescer, pour et au nom de la Ville de Normandin, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes dues et devant se tenir à la salle du conseil au 1048, rue St-Cyrille à Normandin.
- d) Que monsieur Robin Tremblay ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication.
- e) Que ce dernier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant satisfaisant à toute dette, privilège antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-202

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA CHUTE À  
L'OURS - DÉPÔT AU PROGRAMME D'AIDE À LA  
RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE :

CONSIDÉRANT que la réalisation du Plan de développement du Site touristique Chute à l'Ours est prévue en 2022 et 2023;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

- a) Que le conseil municipal accepte le dépôt du projet consistant à la réalisation du plan de développement 2020-2025 du Site touristique Chute à l'Ours, dans le cadre du programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du Ministère du Tourisme du Québec.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- b) Que la Ville confirme son engagement financier de l'ordre de 549 755 \$, dont un montant de 62 500 \$ a déjà été engagé par la résolution 2021-177, lors du dépôt au Fonds d'aide au tourisme de DEC Canada.
- c) Que monsieur Éric Bhéner, directeur des loisirs et de la culture soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs au dépôt de cette demande.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-203

ADOPTION DU RÈGLEMENT 572-2021  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 424-  
2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance publique du 23 août 2021, ainsi que l'adoption du premier projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 572-2021, modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de mettre à jour certaines dispositions afin de régler des irritants.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-204

ADOPTION DU RÈGLEMENT 576-2021  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT  
425-2011 :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 23 août 2021, ainsi que l'adoption du premier projet.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 576-2021, modifiant le règlement de lotissement 425-2011 afin d'optimiser l'utilisation des terrains en ajoutant une condition préalable à l'approbation d'un plan-projet de lotissement relatif à une opération cadastrale.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

2021-205

ADOPTION DU RÈGLEMENT 578-2021 RELATIF  
AUX USAGES CONDITIONNELS :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 23 août 2021, ainsi que l'adoption du premier projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement 578-2021, relatif aux usages conditionnels afin d'y encadrer certains types de projets:

- Encadrer les résidences de tourisme sur le territoire;
- Encadrer l'élevage à des fins personnelles et commerciales dans les zones agroforestières AF;
- Permettre le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis par un usage dérogatoire d'incidence moindre.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-206

MANDAT DE CONCEPTION DE PROJETS  
D'INFRASTRUCTURES :

CONSIDÉRANT les projets de réfection d'une portion de la route Alfred-Villeneuve et la conception d'un système d'épuration pour rejets industriels à notre station d'eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée par la firme MSH;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal de la ville de Normandin accorde le mandat de conception de projets à la firme MSH pour la réfection d'une portion de la route Alfred-Villeneuve et pour la conception d'un système d'épuration pour rejets industriels à notre station d'eaux usées, avec un budget horaire de 15 000 \$ plus taxes, le tout selon les informations apparaissant dans l'offre de services SC-21-117-NORM-ST.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics soit autorisé à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville .

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

2021-207

SERVICES PROFESSIONNELS - PRÊT À CAMPER  
À LA CHUTE À L'OURS :

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

<b>SOUSSIONNAIRE INVITÉ</b>	<b>PRIX*</b>	<b>NOTES</b>
Ardoise Architecture	-	Non déposé
Gosselin & Fortin Architectes	27 052.54 \$	Conforme
Pôle Architecture inc.	24 949.58 \$	Conforme

\*Les taxes sont incluses.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil municipal accorde le contrat de services professionnels dans le cadre du projet de développement de quatre (4) unités de prêt-à-camper quatre saisons autonomes au Site touristique Chute à l'Ours à la firme "Pôle architecture inc." au coût de 24 949.58 \$, taxes incluses, le tout selon les informations apparaissant sur la soumission déposée le 28 septembre 2021.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

CORRESPONDANCE :

Aucune

---

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

---

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

2021-208

VARIA : AUTORISATION DE FACTURE DE  
25 000 \$ ET PLUS :

CONSIDÉRANT l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture suivante, supérieure à 25 000 \$:

Date	Fournisseur	Description	Montant
2021-10-04	Fernand Boilard inc.	Réfection rue St-Cyrille (Décompte #4)	341 824.05 \$

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 15  
NOVEMBRE 2021 :

2021-209

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN  
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 02.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ  
DE LA CONSEILLÈRE PRÉSENTE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

---

\_\_\_\_\_  
Mario Fortin, maire

\_\_\_\_\_  
Lyne Groleau  
Directrice générale et greffière